

DÉFI ZÉRO LOGEMENT VACANT

ON A TOUS À Y GAGNER !



- +** Valoriser le patrimoine existant
- +** Répondre aux besoins de logements de chacun sur le territoire
- +** Être acteurs ensemble de la transition écologique

Vous êtes propriétaire d'un logement vacant depuis + de 2 ans ?

Le réhabiliter pour le remettre sur le marché, c'est possible !

Vous êtes un professionnel de l'immobilier ?

Conseillez au mieux les vendeurs et les acheteurs sur les aides « Défi Zéro logement vacant »

Contactez le service Habitat

02 14 29 00 38

habitat-bal@saint-lo-agglo.fr

DÉFI ZÉRO LOGEMENT VACANT

Propriétaire d'un logement vacant depuis **+ 2 ans** sur Saint-Lô Agglo ?



Des aides financières existent

Contactez le service Habitat

02 14 29 00 38

habitat-bal@saint-lo-agglo.fr

Ne pas jeter sur la voie publique - Septembre 2022

Vous êtes propriétaire d'un **logement vacant** depuis + de 2 ans ?

Saint-Lô Agglo vous accompagne pour permettre
la remise sur le marché de ce logement



REVALORISEZ VOTRE LOGEMENT EN 4 ÉTAPES

1 JE CONTACTE LE SERVICE HABITAT DE SAINT-LÔ AGGLO

Ce premier temps permet de faire un point
sur les particularités de votre logement
vacant : état, situation géographique, ...

2 JE BÉNÉFICIE D'UN CONSEIL GRATUIT

Le service Habitat de Saint-Lô Agglo vous
conseille sur les solutions (résidence
principale pour vous-même, mise en
location ou vente) et les aides existantes.

3 JE BÉNÉFICIE D'UN ACCOMPAGNEMENT

Si votre projet est éligible à des aides
financières, vous êtes accompagné dans les
démarches auprès des organismes financeurs.

4 LE LOGEMENT EST DE NOUVEAU HABITÉ*

☛ Vous habitez le logement ou vous le louez.

ou

☛ Vous l'avez vendu et il a été réhabilité par le
nouveau propriétaire qui l'habite ou le loue.

*Propriétaire ou locataire doivent habiter le logement en
tant que résidence principale

LES PRIMES « DÉFI ZÉRO LOGEMENT VACANT » DE SAINT-LÔ AGGLO

Saint-Lô Agglo a mis en place 2 primes* pour
favoriser la remise sur le marché des
logements vacants depuis + de 2 ans dans
les centres-bourgs et centres-villes :

☛ **De 3 000 à 15 000€**
pour l'acquisition-rénovation

☛ **5 000€** pour la remise en location

*Sous réserve d'éligibilité des logements



LES AUTRES AIDES FINANCIÈRES

Elles permettent de financer les travaux de
réhabilitation : rénovation énergétique
(isolation, chauffage, fenêtre, ...) et/ou
travaux lourds (biens dégradés).



DÉFI ZÉRO
LOGEMENT VACANT

Fabienne, Saint-Lô, témoigne

Les aides nous ont permis de rénover un bien familial qui
nous tenait à cœur pour le conserver et le relouer à une
famille qui va être bien dans cette maison.